



LA POSTE  
SOLUTIONS  
BUSINESS

# DOCUMENTATION TECHNIQUE

## SYSTEME CLIENT PRESSE

### Evolutions de la SP8855 de 1.8 à 1.9

Version 1.9

- Diffusion libre
- Diffusion restreinte
- Diffusion contrôlée

## SUIVI DES EDITIONS

---

Version :	Paragraphe Modifié	Rédigé par	Vérifié par	Validé par
	Approuvé par			
	le	le	le	le

---

1.0	Création	Gamelin.P 22/11/2018		
-----	----------	-------------------------	--	--

---

# SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION</b>	<b>4</b>
1.1. Objet du document .....	4
1.2. Principes	4
<b>2. Volume 7 – drL</b>	<b>5</b>
<b>3. Volume 8 – drp2</b>	<b>7</b>

## 1. PRESENTATION

### 1.1. **Objet du document**

Cette note technique a pour objet de décrire les évolutions de la spécification 8855 Système Client Presse, de la version 1.8 à la version 1.9.

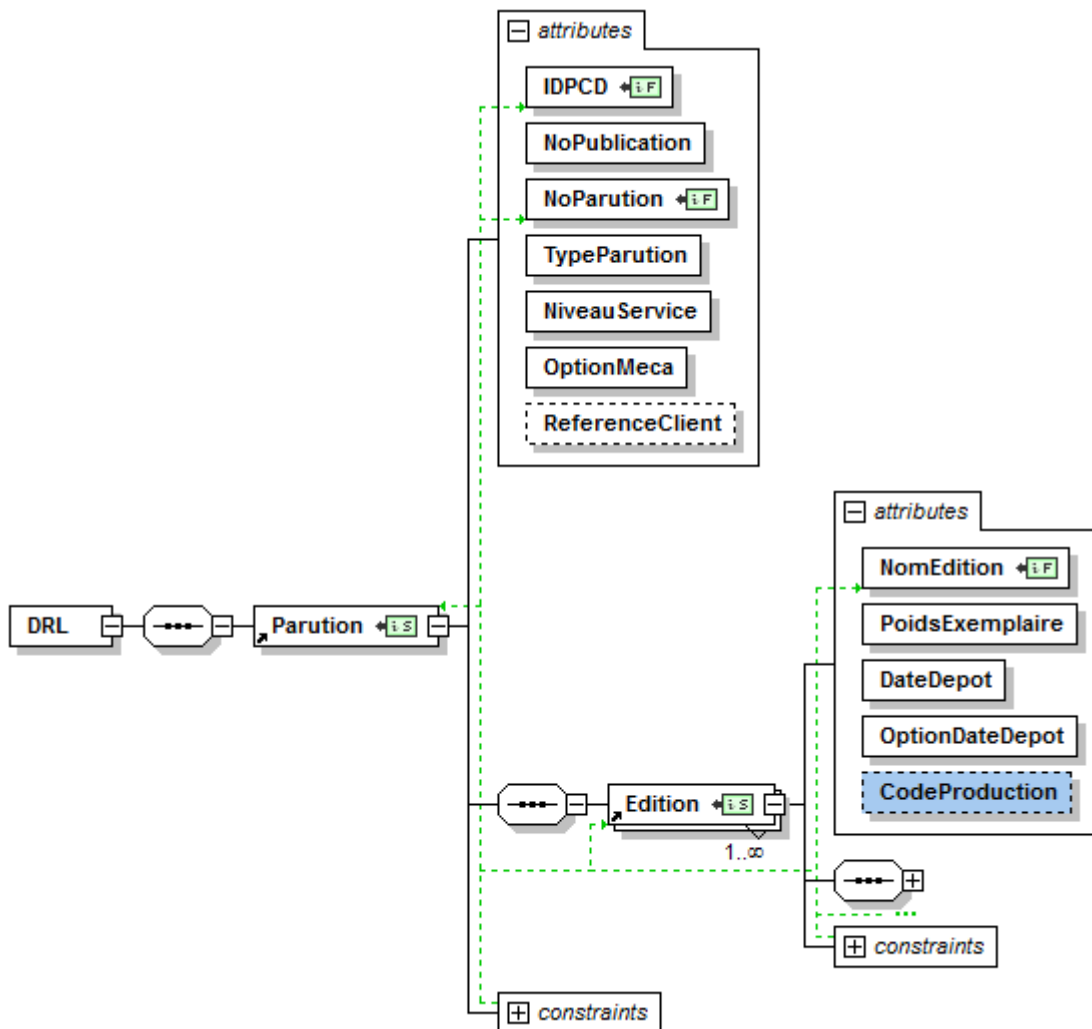
### 1.2. **Principes**

Chaque paragraphe de la version 1.9, concerné par une évolution est repris dans cette note, avec l'évolution en question. L'évolution est mise en évidence par la couleur rouge du texte.

## 2. VOLUME 7 – DRL

- 1) L'évolution porte sur l'ajout de l'attribut CodeProduction. Il permet de déclarer les modes de production spéciaux (à découvert au format admissible, à découvert hors format avec complément tarifaire) sur certaines éditions.

La première évolution porte sur l'ajout de cet attribut facultatif dans le xsd :



**Cet attribut est relié à la règle de gestion RG1-11 :**

### Déclaration du code production

L'attribut CodeProduction permet de déclarer certaines productions particulières :

- Code 1 : production à découvert (pour publications déposées sans emballage aux dimensions inférieures aux dimensions maximales),
- Code 2 : production à découvert avec complément à découvert hors format (pour publications déposées sans emballage aux dimensions supérieures aux dimensions maximales).

En dehors de ces cas :

- Ne pas déclarer l'attribut
- Ou déclarer avec le Code 0.

CodeProduction est déclaré comme attribut de l'élément Edition. Il permet ainsi de produire plusieurs éditions selon des modes de production différents et de les déclarer dans un même DRL.

## **2) La Poste apporte une préconisation concernant l'attribut facultatif ReferenceClient. Ajout de la RG 1-12 :**

Déclaration de la référence client

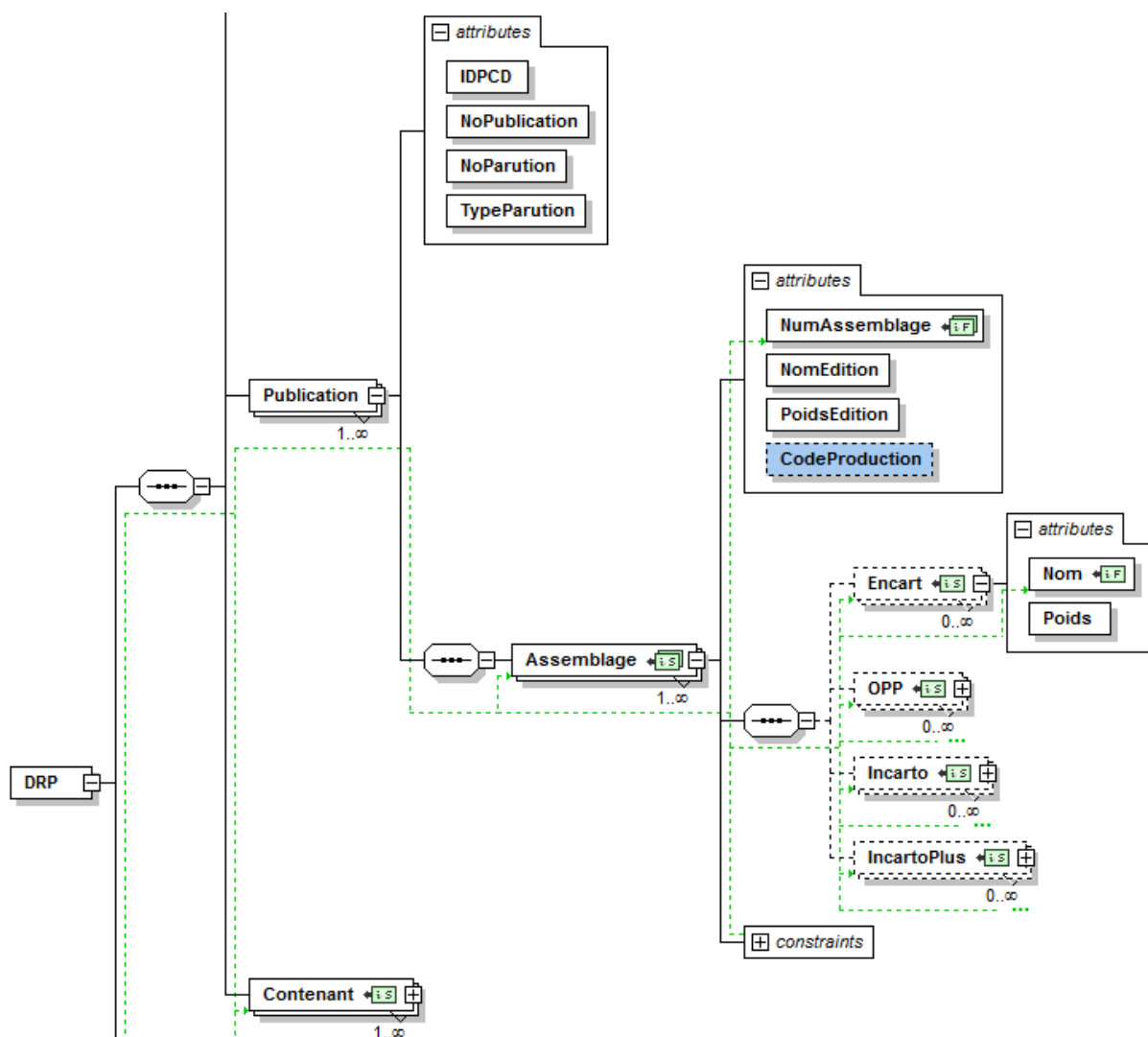
L'attribut ReferenceClient est un champ libre pour le déclarant. Il n'a pas de conséquence sur la prise en charge et la facturation.

La Poste préconise de l'utiliser pour mentionner la version de l'application de routage utilisée afin d'assurer une bonne traçabilité en cas de signalement de problème.

### 3. VOLUME 8 – DRP2

- 1) L'évolution porte sur l'ajout de l'attribut CodeProduction. Il permet de déclarer les modes de production spéciaux (à découvert, complément à découvert) sur certains assemblages.

La première évolution porte sur l'ajout de cet attribut facultatif dans le xsd :



Cet attribut est relié à la règle de gestion RG8-13 :

#### Déclaration du code production

L'attribut CodeProduction permet de déclarer certaines productions particulières :

- Code 1 : production à découvert (pour publications déposées sans emballage aux dimensions inférieures aux dimensions maximales),
- Code 2 : production à découvert avec complément à découvert hors format (pour publications déposées sans emballage aux dimensions supérieures aux dimensions maximales).

En dehors de ces cas :

- o Ne pas déclarer l'attribut
- o Ou déclarer avec le Code 0.

CodeProduction est déclaré au niveau de l'élément Assemblage. Il permet ainsi de produire plusieurs assemblages selon des modes de production différents et de les déclarer dans un même DRP.

**2) La Poste apporte une préconisation concernant l'attribut facultatif ReferenceClient. Ajout de la RG 8-14 :**

Déclaration de la référence client

L'attribut ReferenceClient est un champ libre pour le déclarant. Il n'a pas de conséquence sur la prise en charge et la facturation.

La Poste préconise de l'utiliser pour mentionner la version de l'application de routage utilisée afin d'assurer une bonne traçabilité en cas de signalement de problème.